



Assemblée communale du 19 décembre 2016

Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	54 citoyens et citoyennes
Majorité absolue :	28
Excusés :	Mme Catherine Jacot, M. Jurg Remmele
Désignation des scrutateurs :	MM. Claude Chambettaz et Benoît Sudan

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue cordialement les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par l'envoi d'un tout-ménage.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2016**
- 2. Budget de l'exercice 2017**
 - 2.1 budget de fonctionnement**
 - 2.2 budget des investissements**
 - Rénovation des chemins agricoles
 - Réaménagement du Bâtiment Centre sportif
 - Réaménagement du Bâtiment Hangar Police du Lac
 - 2.3 rapport de la commission financière**
 - 2.4 approbation des budgets**
- 3. Informations et divers**

Au vote à main levée, l'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée, sans objection. Par cette approbation, l'assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 6 juin 2016

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2016 n'est pas lu étant donné qu'il était à disposition des personnes intéressées au bureau communal et pouvait être consulté sur le site internet de la commune.

Ce procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque est soumis au vote pour approbation.

Vote :

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2016 est approuvé par les membres de l'assemblée, sans objection.

Point 2 – Budget de l'exercice 2016

Budget de fonctionnement

M. Cotting relève que les informations ont été publiées par un récapitulatif inséré sur le site internet et propose la parole aux membres de l'assemblée.

- M. Nicolas Collomb demande des explications sur les montants relatifs à l'aide sociale.

M. Cotting précise que ces dépenses font partie d'une répartition prise en charge par le canton et les communes pour le financement accordé à l'aide sociale.

Rapport de la commission financière

M. Alexandre Dubey, Président, apporte quelques précisions :

- à relever le cap d'un million de charges cantonales dans les secteurs écoles, affaires sociales, transport, etc. ainsi qu'un million de charges liées aux associations intercommunales et les participations régionales ;
- modification des traitements du conseil communal ;
- étude de Fr. 100'000.00 pour la transformation du bâtiment administratif ;
- charge annuelle de Fr. 5'000.00 pour la maintenance du site internet ;
- montant de Fr. 15'000.00 pour l'ouverture d'une nouvelle classe d'école (cercle scolaire)
- augmentation de Fr. 10'000.00 de la taxe de séjour suite à l'adaptation de la part de la société de développement ;
- diminution des frais de la STEP suite à la nouvelle répartition intercommunale (50-50%)
- Fr. 40'000.00 pour diverses réfections au camping ;
- Fr. 26'500.00 pour la fourniture du réseau informatique ;
- Fr. 26'500.00 pour la réparation de la toiture du bâtiment de la buvette du camping.

Suite à ces précisions, la commission financière émet un préavis favorable à l'acceptation du budget de fonctionnement tel que présenté.

Approbation du budget de fonctionnement

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement est approuvé par les membres de l'assemblée communale, sans objection.

Budget des investissements

🗨 Rénovation des chemins agricoles

M. Jean-François Perriard présente le projet qui consiste à rénover trois chemins situés aux lieux dits la Montagnetta, le Chêne et le carrefour de l'Ermitage pour un coût total de Fr. 406'000.00

La subvention fédérale et cantonale s'élève à 52% représentant un total de Fr. 211'000.00.

Le plan financier relatif à cet objet est soumis à l'assemblée communale.

Rapport de la commission financière

M. Alexandre Dubey, Président, fait part que les renseignements nécessaires sur les investissements 2017 ont été fournis par le Conseil communal.

La commission financière émet un avis en tenant compte de la capacité financière de la commune.

De ce fait, la commission financière émet un préavis favorable pour les investissements de la deuxième étape de réfection des chemins agricoles.

Vote :

Au vote à main levée, la réfection des chemins agricoles ainsi que le financement par la caisse communale sont approuvés par l'assemblée communale à la majorité des membres présents, sans objection.

🗨 Rénovation du centre sportif

M. Edgar Chambettaz présente le projet soit les plans relatifs à la rénovation des locaux consistant aux aménagements du groupe sanitaire incluant des WC Handicapés et vestiaires supplémentaires pour les arbitres. La cuisine également sera rénovée et agencée assurant une utilisation plus appropriée de cet espace.

- En réponse à M. Thierry Vojtasik, M. Chambettaz précise qu'un entretien usuel des sanitaires sera effectivement entrepris.

Le plan financier relatif à cet objet est soumis à l'assemblée communale dont le coût s'élève à Fr. 290'000.00.

Rapport de la commission financière

Au nom de la commission financière, M. Alexandre Dubey, Président, émet un préavis favorable sur les investissements pour le bâtiment du centre sportif consistant à la mise en conformité des locaux vétustes sur la base du règlement de l'AFF pour l'arbitrage.

Vote :

Au vote à main levée, la rénovation des locaux du centre sportif ainsi que le financement par la caisse communale sont acceptés par l'assemblée communale à la majorité des membres présents, sans objection.

● Réaménagement du Bâtiment Hangar Police du Lac

Présentation du projet par M. Edgar Chambettaz qui consiste à l'aménagement d'une salle de réunion, vestiaires hommes et femmes, douches, bureau et local de rangement.

L'accès d'entrée sera relevé pour éviter une pénétration d'eau provoquée par les crues.

Pour mettre en conformité le bâtiment au niveau des mesures à appliquer selon les directives prescrites par le règlement sur l'énergie, il y est prévu l'installation d'un chauffage PAC (air-eau).

Présentation du plan financier de cet investissement dont le coût s'élève à Fr. 260'000.00. Il est soulevé que ce bâtiment est en location pour le montant de Fr. 28'000.00 par an. Au vu des transformations, il est envisagé par le Service cantonal des bâtiments une augmentation de Fr. 6'600.00 dès l'année 2018.

- En réponse à M. Ducret, M. Chambettaz précise que ce bâtiment appartient à la commune tout en étant loué à l'Etat de Fribourg. Les investissements sont à réaliser par la commune.

Rapport de la commission financière

Au nom de la commission financière, M. Alexandre Dubey, Président, émet un préavis favorable sur les dépenses d'investissement pour la mise à niveau des locaux et l'adaptation selon la norme d'un coût de Fr. 260'000.00 en prenant acte de l'augmentation du loyer.

Vote :

Au vote à main levée, la rénovation des locaux du bâtiment du hangar de la Police du lac ainsi que le financement par la caisse communale sont acceptés par l'assemblée communale à la majorité des membres présents, sans objection.

Point 3 – Informations et divers

Informations

M. Cotting, Syndic, fournit certaines indications dont les dossiers ne sont pas multiples. Cependant, certains sont en cours et font l'objet de quelques informations.

Home : la construction et la rénovation du home de Montagny (1^{ère} étape) sont quasi terminées et l'institution sera opérationnelle cette année. Dès les travaux en cours, les résidents du home « Les Mouettes » à Estavayer seront transférés vers Montagny. Prochainement, il y aura possibilité de choisir un établissement également sur terre vaudoise et inversement. Pour rappel, un crédit de plus de 50 millions a été accordé à l'Association pour ces divers investissements.

Appartements protégés : la construction de l'immeuble situé à St-Aubin est terminée et les appartements sont disponibles. Actuellement, quelques appartements sont encore vacants et les Autorités comptent sur la population pour faire connaître cette nouvelle infrastructure. En cas de question, les intéressés peuvent s'adresser au bureau communal pour les informations sur les formalités nécessaires.

Projet d'agrandissement du complexe scolaire : les travaux suivent leur cours et le gros œuvre est terminé. La construction a pris, environ, 1 mois de retard mais sera opérationnelle pour la prochaine rentrée scolaire. Comme annoncé lors de la dernière assemblée, les coûts liés à la construction du terrain multisport s'avère être nettement plus élevés que le budget. Les statuts de l'Association seront également mis à jour dans l'intention de corriger ce dépassement et dans l'objectif également de confier à l'Association toute la gestion de l'école, les frais y étant associés comme les transports, le matériel scolaire, etc.. Une assemblée ordinaire ou extraordinaire sera convoquée ce printemps.

PAL : la révision du plan d'aménagement suit son cours. Le dossier est à l'enquête préalable depuis décembre 2014. La commune a reçu les divers préavis des services dont certains sont défavorables mais, après analyse des dossiers, il n'a pas été décelé de problèmes impossibles à résoudre. Cependant, la commune est pénalisée par deux éléments faisant partie intégrante de l'aménagement du territoire.

Premièrement, la question de la mobilité est problématique. En effet, pour justifier de nouvelles mises en zone, le canton demande un service de bus efficace. A ce jour, la desserte de nos villages est insuffisante.

Deuxièmement, les nouvelles mises en zone devraient participer à des mesures de densification. Le problème se situe à Portalban-Dessus dont les terrains à remettre en zone ne correspondent pas totalement à ce critère. Le Conseil communal va défendre son point de vue en espérant trouver un peu de souplesse mais la marge de manœuvre est limitée. Au vu de la difficulté de remettre tous les terrains perdus en zone à construire, il est clair à s'attendre à réceptionner des oppositions. Comme déjà annoncé, le Conseil communal a fixé des critères et des ordres de priorité sans se soucier des propriétaires.

Durant cette année, la version définitive du PAL sera mise à l'enquête. Une séance sera organisée avant cette procédure pour fournir les informations sur ce projet. A préciser que le moratoire cantonal qui prévoit de ne pas ouvrir de nouvelles zones durera, au minimum, jusqu'en 2019, date à laquelle le canton devra soumettre son propre plan de développement à la Confédération.

En cas de questions d'ordre privé sur ce dossier, les propriétaires peuvent toujours s'adresser au Conseil communal.

Divers

- M. Frédéric Gross soulève que la mobilité reste une difficulté et que des investissements pourraient être envisagés pour améliorer ce problème de transport. Une étude pour un projet serait à prévoir.
- M. Cotting relève que la cadence des bus est, tout-de-même, en augmentation. La COREB, par le biais d'une commission, étudie ce problème.

- En réponse à M. Nicolas Collomb concernant la difficulté de se rendre à Payerne avec le bus, M. Cotting relève que deux sociétés assurent le transport, soit les PTT et TPF. Cette situation reste une affaire politique entre les cantons de Vaud et de Fribourg. Il relève, également, le problème de fréquentation des bus qui laisse à désirer. Etant donné qu'un RER fait défaut, le problème est existant.
- En réponse à M. Gilbert Delley, M. Cotting précise que la deuxième étape des travaux de réaménagement du camping sera replanifiée dès janvier 2017.
- En réponse à M. René Delley, M. Guerry relève le nombre important des enfants à scolariser et qu'il est prévu un site à l'école de Portalban pour l'école enfantine des enfants domiciliés dans notre commune.

Des salles seront à disposition dans le nouveau complexe pour les cours d'appui et le catéchisme par la mise à disposition de locaux attenants aux salles de classe.

Il est précisé que cette situation est temporaire, soit pour une durée de trois ans selon les effectifs en tenant compte d'une salle à disposition à Portalban, ceci sous réserve de l'arrivée de nouvelles familles dans nos communes.

- En réponse à Mme Mireille Godel, l'ouverture de la classe à l'école de Portalban est due au fait du projet de rénovation du bâtiment scolaire de Delley. En outre, il faut limiter les frais de transport.
- En réponse à M. Alexandre Dubey, le bâtiment communal situé à Portalban et utilisé pour l'ouverture de la classe sera loué à l'Association (AISDPG).

Il lui est précisé que la création de l'Association avait pour but la gestion de la construction du nouveau complexe scolaire. Les statuts sont à modifier pour permettre la gestion de l'administration de tout le cercle scolaire.

- En réponse à Mme Ducret, aucun projet n'est en cours pour la mise en valeur du terrain situé à la Route du Port à proximité du parc du motel, pour l'instant.
- En réponse à M. Décrevel, la commune de Vallon maintient sa collaboration avec le cercle scolaire de St-Aubin étant liée avec cette commune par une convention.
- En réponse à M. Wirth, il n'est pas utile de goudronner tout le long de la route de Chabrey afin d'éviter d'augmenter la vitesse.

Effectivement, la finition sur les côtés n'est pas très idéale mais, en cas d'utilité, la pose d'autres matériaux (graviers) est envisageable.

- En réponse à M. Alexandre Dubey, M. Chambettaz précise que le projet de raccordement de la STEP à Neuchâtel est toujours en cours mais pas d'évolution sur ce projet. L'Association reste dans l'attente de certaines décisions des cantons de Fribourg et Vaud.

- M. Nicolas Gavillet fournit quelques précisions sur les changements des modules des compteurs d'eau. Des modifications ont dû être entreprises sur les modules pour cause de problème technique. A ce jour, 40 compteurs sont posés et le solde des installations va suivre.

En souhaitant, à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année, M. Cotting, Syndic, lève la séance et invite les participants à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Fin de l'assemblée : 20h55

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

J. Martin

Le syndic

Ph. Cotting